



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Organisation - France

Organisation - France

Pays: France

Hide all

1.1.A Responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative.

1.1.A Où se situe la responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative? Existe-t-elle à part entière ou dépend-elle d'autres secteurs?

Nom du ministère:

Ministère de la culture et de la communication

Responsabilité principale: Responsabilité principale

Attribution ministérielle: Culture

Médias

Autre (veuillez spécifier): Patrimoine

Patrimoine culturel

1.1.A Où se situe la responsabilité générale du patrimoine dans la structure administrative? Existe-t-elle à part entière ou dépend-elle d'autres secteurs?

Nom du ministère:

Ministère de l'énergie, de l'équipement, du territoire et de la mer

Attribution ministérielle: Environnement

1.1.B Autorités et organisations compétentes ayant des responsabilités légales dans les politiques et la gestion du patrimoine.

Nom de l'organisation:

Direction générale des patrimoines

Adresse: 182, rue Saint-Honoré

Code postal: 75001

Ville: Paris

Pays: France

Site web: <http://www.culture.gouv.fr>

E-mail: communication.dgpat@culture.gouv.fr

Nombre approx. d'employés: 300.00

N° de bureaux: 45

Type d'organisation: Gouvernement

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Oui

Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Sécurité
Politiques et orientations:	Législation Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Analyses post-fouilles
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	
Apprentissage et communication :	Communication
Autre (veuillez spécifier):	Architecture

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Nom de l'organisation:

La Fondation du patrimoine

Adresse:

23-25, rue Charles Fourier

Code postal:

75013

Ville:

Paris

Site web:

<http://www.fondation-patrimoine.org/>

E-mail:

info@fondation-patrimoine.com

Type d'organisation:

Agence gouvernementale

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Gestion du patrimoine:	Soutien financier

Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Aide au secteur

Recherche: Conservation/entretien
Restauration

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:
Les Services régionaux de l'inventaire

Site web: <http://www.inventaire.culture.gouv.fr/>

Autre (veuillez spécifier): Services de collectivités territoriales (régions)

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non

Recherche: Documentation
Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
Inventaires

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:
Les architectes des bâtiments de France (ABF)

Site web: <http://www.culture.gouv.fr>

E-mail: communication.dgpat@culture.gouv.fr

N° de bureaux: 95

Autre (veuillez spécifier): Agent de l'Etat

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Gestion du patrimoine:	Permis Aménagement du territoire
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels
Recherche:	Conservation/entretien
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Nom de l'organisation:

Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques

Adresse: 29, rue de Paris**Code postal:** 77420**Ville:** Paris**E-mail:** infos@lrmh.fr**Autre (veuillez spécifier):** Service à compétence nationale (SCN)**Approche****Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Gestion du patrimoine:	Sécurité
Politiques et orientations:	Conseils aux autorités compétentes Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Relevés de terrain (photogrammétrie, ...) Inventaires Laboratoires Analyses post-fouilles Restauration
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	
Apprentissage et communication :	Communication

Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Centre des Monuments Nationaux (CMN)

Adresse:

Hôtel de Sully 62, rue Saint-Antoine

Code postal:

75186 cedex 04

Ville:

Paris

Site web:<http://www.monuments-nationaux.fr/>**Autre (veuillez spécifier):**

Etablissement public national

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Recherche: Conservation/entretien
 Inventaires
 Restauration

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Autres activités: Musées/collections

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Oui
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)

Adresse: 7, rue de Madrid
Code postal: 75008
Ville: Paris
Site web: http://www.inrap.fr
E-mail: contact@inrap.fr

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
 Aménagement du territoire
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Conservation/entretien
 Documentation
 Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
 Inventaires
 Laboratoires
 Analyses post-fouilles
 Restauration
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:
Apprentissage et communication : Communication
 Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Oui
Gestion du patrimoine: Protection
 Soutien financier
 Permis
 Sécurité
 Suivi de la protection
 Aménagement du territoire
Politiques et orientations: Conseils aux autorités compétentes
 Conseils aux propriétaires
 Conseils aux professionnels
 Législation
 Aide au secteur
Recherche: Conservation/entretien
 Documentation
 Relevés de terrain (photogrammétrie, ...)
 Inventaires
 Laboratoires
 Analyses post-fouilles
 Restauration
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:
Apprentissage et communication: Communication

Publication

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA)

Adresse:

ENTREE PRINCIPALE (pavillon de tête) 1, place du Trocadéro et du 11 novembre

Code postal: 75116**Ville:** Paris**Site web:** <http://www.citechailot.fr/>**E-mail:** dsi@citechailot.fr**Type d'organisation:** Gouvernement**Approche****Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Gestion du patrimoine: Soutien financier
Politiques et orientations: Aide au secteur
Recherche: Documentation
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:
Apprentissage et communication : Communication
 Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Préfets de région (DRAC)

Site web:http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_l_interieur/les_prefectures/votre_prefecture**Autre (veuillez spécifier):** Service déconcentré de l'Etat

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Gestion du patrimoine:	Protection Soutien financier Permis
Politiques et orientations:	Conseils aux propriétaires Conseils aux professionnels Aide au secteur
Recherche:	Conservation/entretien Documentation Restauration
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	
Apprentissage et communication :	Communication Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:	

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Nom de l'organisation:

Centre national de la Préhistoire (CNP)

Adresse:

38, rue du 26e Régiment d'Infanterie

Code postal:

24000

Ville:

Périgueux

Site web:<http://www.culture.gouv.fr/culture/cnp/fr/>**E-mail:**

centre.national.de.prehistoire@culture.fr

Type d'organisation:

Gouvernement

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility:	Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:	

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:	Non
Gestion du patrimoine:	Soutien financier Permis

Politiques et orientations:

Suivi de la protection
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Aide au secteur

Recherche:

Conservation/entretien
Documentation
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Apprentissage et communication: Communication
Publication

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM)

Adresse: 147 plage de l'Estaque

Code postal: 13016

Ville: Marseille

E-mail: le-drassm@culture.gouv.fr

Type d'organisation: Gouvernement

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non

Gestion du patrimoine: Soutien financier

Permis
Suivi de la protection
Conseils aux propriétaires
Conseils aux professionnels
Aide au secteur

Politiques et orientations:**Recherche:**

Conservation/entretien
Documentation
Inventaires
Laboratoires
Analyses post-fouilles
Restauration

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Apprentissage et communication : Communication
Publication

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF)

Adresse:

Palais du Louvre - Porte des Lions 14 Quai François Mitterrand

Code postal: 75001

Ville: Paris

Site web: <http://www.c2rmf.fr/index.html>

E-mail: contact.c2rmf@culture.gouv.fr

Autre (veuillez spécifier): Service à compétence national (SCN)

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Commission interrégionale de la Recherche archéologique (CIRA)

Site web:

<http://www.archeologie.culture.gouv.fr/organis8.html>

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Conseil national de la recherche archéologique (CNRA)

Ville: Paris

Site web:

<http://www.archeologie.culture.gouv.fr/organismes4.html>

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP)

Site web:

<http://www.mediathèque-patrimoine.culture.gouv.fr/>

Autre (veuillez spécifier): Service à compétence nationale (SCN)

Approche

Approche intégrée

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

La Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques (ACMH)

Site web:

<http://www.compagnie-des-architectes-en-chef-des-monuments-historiques.com/about-2>

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Conseils régionaux

Site web:

<http://www.arf.asso.fr/>

Autre (veuillez spécifier):

Collectivités territoriales

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Autre (veuillez spécifier): Patrimoine immatériel

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Nom de l'organisation:

Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine

Site web:

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Ile-de-France/LES-PATRIMOINES/Architecture-urba>

Autre (veuillez spécifier): Services de l'Etat dans les départements

Approche**Approche intégrée**

Main responsibility: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non
Autre (veuillez spécifier): Non

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/DRAC-Ile-de-France/LES-PATRIMOINES/Architecture-urbanisme-et-sites/Services-Territoriaux-de-l-architecture-et-du-patrimoine-STAP>

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale: Non
Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux: Non

Patrimoine architectural

Responsabilité principale: Non
Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties: Non

Patrimoine paysager

Responsabilité principale: Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Nom de l'organisation:

Conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA)

Site web:

<http://www.caoa.fr/>

Autre (veuillez spécifier):

Professionnels ayant des responsabilités juridiques

Approche

Approche intégrée

Main responsibility:

Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine archéologique

Responsabilité principale:

Non

Propriétés et/ou gestion (entretien/accès au public) des biens patrimoniaux:

Patrimoine architectural

Responsabilité principale:

Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

Patrimoine paysager

Responsabilité principale:

Non

Ownership and/or management (maintenance/visitor access) of heritage properties:

▼ 1.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Constituée le 13 janvier 2010 à partir des directions des musées de France (DMF), des archives de France (DAF) ainsi que de la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), la direction générale des patrimoines est aujourd'hui l'une des quatre principales entités du ministère de la Culture et de la Communication avec le secrétariat général, la direction générale de la création artistique et la direction générale des médias et des industries culturelles. Sa création est un élément majeur de la réorganisation de l'administration centrale du ministère de la Culture et de la Communication, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de modernisation initiée dès 2007 par la révision générale des politiques publiques (RGPP). A travers cette refonte, il s'agit non seulement de simplifier la structure du ministère, d'optimiser le fonctionnement de ses services, mais surtout de disposer d'une direction générale renforcée susceptible de conduire un pilotage efficace des politiques publiques dans ses différents domaines de compétence : architecture, archives, musées, patrimoine monumental et archéologique.

La direction générale des patrimoines est constituée de quatre services, auquel s'ajoute celui de l'Inspection des patrimoines, sept départements transversaux, et la mission de la photographie.

Le service du patrimoine est responsable de la politique de protection, de conservation, d'entretien, de restauration et de valorisation du patrimoine monumental, archéologique et ethnologique et des espaces protégés. Il assure une mission d'ingénierie propre aux interventions sur le patrimoine et participe à l'animation des réseaux professionnels publics et privés, des partenaires en charge des monuments historiques et des espaces protégés. Il exerce les compétences de l'Etat en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel en tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités territoriales dans le cadre des opérations d'inventaire.

Il est composé de la sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés, de la sous-direction de l'archéologie et de la mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel.

Le service de l'architecture est chargé de la création et de la diffusion architecturale, du paysage et du cadre de vie, de l'économie des professions, de l'enseignement et de la recherche. Il développe la politique en matière de qualité architecturale des constructions et des espaces urbains et paysagers, élabore les dispositions relatives à l'exercice de la profession d'architecte et contribue à la qualité des opérations de maîtrise d'ouvrage publique.

Le service interministériel des archives de France conçoit et contrôle la politique de collecte et d'accès aux archives. Il est chargé d'en établir le cadre normatif, réglementaire et législatif et de veiller à son respect. Il assure également la mise à jour des instructions et circulaires qui définissent les normes et les pratiques en matière de collecte, de description et de conservation des archives. Il encourage et sollicite les travaux scientifiques qui sont de nature à valoriser pour un plus large public ces sources premières de l'histoire. Il concourt également à la sauvegarde des archives privées qui présentent un intérêt historique. Il organise et coordonne l'action de l'ensemble du réseau des Archives de France : archives nationales, régionales, départementales et municipales. Il poursuit l'intense coordination internationale dans le domaine des Archives.

Le service des musées de France s'est vu confier la gestion des collections des musées (acquisitions, restauration, mouvement des œuvres, inventaire, diffusion numérique), de la muséographie (bâtiments et équipements), de l'économie des professions et de la recherche. Outre la protection, l'étude et l'enrichissement des collections publiques, il exerce un contrôle scientifique et technique sur leur gestion et anime le réseau des musées de France (musées territoriaux et nationaux). Dans le domaine général de la circulation des biens culturels, il veille à l'observation et au développement du marché de l'art et du mécénat.

Le service de l'**Inspection des patrimoines** veille à l'application des textes législatifs et réglementaires et assure une mission permanente de conseil et d'expertise auprès de la direction générale, mais également, en cas de besoin, auprès des services déconcentrés, des organismes soumis au contrôle de l'Etat et des opérateurs sous tutelle. Il participe à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'Etat à travers six collèges : archéologie, architecture et espaces protégés, archives, inventaire général du patrimoine culturel, monuments historiques, musées.

Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) placées sous l'autorité des préfets de région comprennent parmi les services en charge du patrimoine, les conservations régionales des monuments historiques (CRMH) et dans les départements, les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP) et les conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA). Les DRAC mettent en œuvre les actions de protection, de conservation et de surveillance des immeubles et des objets mobiliers protégés au titre de la législation sur les monuments historiques.

- **.Les conservations régionales des monuments historiques (CRMH)** sont dans la plupart des DRAC, le service en charge des monuments historiques. Ce service veille à l'application de la réglementation relative aux monuments historiques, il anime la politique de protection (recensement, révision des protections, programmation des commissions régionales du patrimoine et des sites-CRPS) et, coordonne, pour tous les monuments historiques, le contrôle scientifique et technique de l'Etat. Il organise le suivi de l'état sanitaire des monuments historiques et instruit les autorisations de travaux pour les immeubles et objets mobiliers classés, les permis

de construire pour les immeubles inscrits et des déclarations préalables pour les objets mobiliers inscrits. Pour les monuments historiques appartenant à l'État, en particulier les cathédrales, ce service programme et commande les marchés relatifs aux travaux de réparation, d'entretien ou de restauration. Il assure par ailleurs, sur la base de l'état sanitaire et les demandes des propriétaires, la programmation des subventions de l'État. Il contribue à la mise à valeur des monuments historiques par le biais de recherches, publications et expositions.

- **Les services territoriaux de l'architecture et du patrimoine (STAP)** comprennent notamment les architectes des Bâtiments de France. Ces services disposent d'une capacité d'expertise et de conseil étendue pour la mise en œuvre des dispositifs législatifs applicables aux espaces protégés au titre des législations sur l'urbanisme, l'architecture et l'environnement. Ils sont amenés à formuler des avis sur les dossiers d'autorisation de travaux et de permis de construire dans les espaces protégés tels que les secteurs sauvegardés, les aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP, ZPPAUP), les sites inscrits, les sites classés et les abords des monuments historiques. Les STAP sont consultés sur les dossiers de protection des immeubles au titre des monuments historiques et sur les dossiers de travaux portant sur les immeubles inscrits et classés au titre du contrôle scientifique et technique de l'État. Les architectes des Bâtiments de France sont dans certains cas, conservateurs des monuments historiques classés appartenant à l'État, ils en dirigent les travaux d'entretien et de réparation.
- **Les conservateurs des antiquités et des objets d'art (CAOA)**, assistés d'un ou plusieurs conservateurs-délégués, sont chargés du recensement, de la préparation et de l'animation de la commission départementale des objets mobiliers (CDOM), du récolement périodique et contribuent à la conservation (programmation et suivi des interventions, prévention des vols) et de la mise en valeur du patrimoine mobilier dans les monuments historiques (hors musées).

La médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP), service à compétence nationale rattaché à la sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés (service du patrimoine), est chargée de recueillir, d'inventorier, de conserver et de mettre à la disposition de l'administration, du public et des professionnels, les ressources documentaires de l'architecture et du patrimoine. La médiathèque conserve des documents relatifs aux immeubles et aux objets mobiliers à partir de leur date de protection au titre des monuments historiques. Le fond documentaire comprend des archives, des plans, des photographies, des livres et des périodiques.

Le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH), service à compétence nationale rattaché à la sous-direction des monuments historiques et des espaces protégés (service du patrimoine) est chargé de mener des études scientifiques et techniques et des recherches sur la conservation des édifices et objets du patrimoine culturel protégés au titre des monuments historiques. Il étudie les matériaux constitutifs (béton, bois, métal, peinture, pierre, textile, verre), les phénomènes d'altération, les traitements à appliquer aux œuvres, ainsi que les conditions de conservation des monuments et des objets mobiliers. Il diffuse le plus largement possible le résultat de ses études et de ses recherches.

Les architectes en chef des monuments historiques (ACMH) sont des fonctionnaires, maîtres d'œuvre des travaux de restauration des monuments classés appartenant à l'État et assurant des missions de conseils auprès des DRAC pour les circonscriptions dont ils ont la charge. Ce sont des maîtres d'œuvre hautement qualifiés recrutés par concours qui sont habilités à effectuer des missions de maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques classés. Par ailleurs, ils effectuent des missions de maîtrise d'œuvre, à titre libéral et, depuis 2007, sans limitation territoriale, soit à la demande des propriétaires privés soit en soumissionnant aux appels d'offre des collectivités locales et établissements publics.

Le Département des affaires européennes et internationales (DAEI) : en vertu de l'article 8, alinéa VI de l'Arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale des patrimoines, « le département des affaires européennes et internationales coordonne en liaison avec le secrétariat général, les actions européennes et internationales de la direction générale.

Il promeut la diversité culturelle et le dialogue interculturel, participe à la construction de l'Europe des patrimoines et favorise le rayonnement de la France en matière architecturale et patrimoniale. A ce titre, il suit la mise en œuvre des conventions techniques et scientifiques dans le domaine de l'architecture et des patrimoines.

Pour l'exercice de ses missions, il collabore notamment avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, l'ICCROM et les organismes compétents. IL s'appuie en tant que de besoin sur l'expertise technique des services et sur les réseaux et partenariats mis en place par ceux-ci, notamment en ce qui concerne les archives. Il participe dans son domaine de compétence à la tutelle des opérateurs. »

Ce département compte sept personnes (soit 6,5 ETP) et est dirigé par M. Bruno Favel, chef du Département des affaires européennes et internationales.

▼ 1.2.A Associations professionnelles ou des instituts de recherche professionnels (ne relevant pas de la section 1.1) dont les activités concernent le secteur du patrimoine culturel.

Nom de l'organisation:

Conseil national de l'Ordre des architectes (CNOA)

Adresse:

Tour Maine Montparnasse 33 avenue du Maine - BP 154

Code postal: 75755 Cedex 15

Ville: Paris

Site web: <http://www.architectes.org>

Nom de l'organisation:

Association des Architectes du Patrimoine

Adresse: 1 Place du Trocadéro

Code postal: 75116

Ville: Paris

Site web:

<http://www.architectes-du-patrimoine.org>

E-mail: contact@architectes-du-patrimoine.org

Nom de l'organisation:

Association nationale des architectes des bâtiments de France

Adresse:

30 A passage Dauphine 30 rue Dauphine

Code postal: 75006

Ville: Paris

Site web: <http://anabf.archi.fr/>

Autre (veuillez spécifier):

Publication d'une revue : La Pierre d'Angle

Nom de l'organisation:

Section française de l'ICOMOS

Nom de l'organisation:

ICOM France

▼ 1.2 Commentaire

[Commentary \(click to collaps\)](#)

[Approche intégrée](#)

On estime que plusieurs milliers d'associations déploient leur activité à la sauvegarde du patrimoine monumental. La Fédération Patrimoine-Environnement a recensé sur son annuaire plus de 3 500 associations de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages.

La diversité des associations qui s'occupent des questions patrimoniales est à souligner et nombreuses sont les formes qu'elles peuvent revêtir. Certaines d'entre elles regroupent des propriétaires de monuments historiques. D'autres, rassemblent les publics du patrimoine : amis de tel ou tel bâtiment de renom, association de défense d'un édifice menacé, groupe culturel de quartier ou de ville.

▼ 1.3.A Organismes de droit privé œuvrant dans le secteur du patrimoine culturel intervenant (ou qui ont une responsabilité) dans la prise de décision et l'élaboration des politiques.

Oui

Nom de l'organisation:

La Fondation du patrimoine

Site web:

<http://www.fondation-patrimoine.org/>

▼ 1.3 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Les Fondations, qui sont, à la différence des associations, des groupements de biens et non de personnes, jouissent depuis la fin des années 1980 d'un statut juridique particulier. Pour les associations reconnues d'utilité publique, la reconnaissance d'utilité publique (accordée du fait de "l'objet, l'importance, l'ancienneté et les services rendus" par l'association bénéficiaire) donne à celle-ci la capacité de recevoir dons et legs, ainsi que des avantages fiscaux. Les associations patrimoniales étant très attachées à la notion de bien public, beaucoup sont reconnues d'utilité publique.

Le nombre total de fondations reconnues d'utilité publique était au 31 décembre 2010 de 593 dont 72 figurent dans la catégorie « préservation patrimoine », 107 dans la catégorie « culture » et 187 dans celle « culture et sciences ». Certaines d'entre elles apportent des aides directes sur le patrimoine protégé par exemple lors d'une campagne d'opérations de mécénat de proximité à l'occasion des Journées européennes du patrimoine ; d'autres, telle la Fondation du patrimoine participent à des actions de sauvegarde d'éléments du patrimoine essentiellement pour ce qui la concerne non protégés et accompagnent l'action de l'État et des collectivités locales dans ce secteur.

▼ 1.4.A Législations règlementant les activités menées par des organisme bénévoles/ ONG en matière de patrimoine.

Oui

▼ 1.4.B Principaux organismes bénévoles/ ONG intervenant dans le domaine du patrimoine.

Nom de l'organisation:

La Demeure Historique

Adresse:

Hôtel de Nesmond 57, quai de la Tournelle

Code postal:

75005

Ville:

Paris

Site web:<http://www.demeure-historique.org/>**E-mail:**contact@demeure-historique.org

Association sans but lucratif loi 1901

Nom de l'organisation:

Vieilles maisons françaises

Adresse:

93, rue de l'Université 75007

Code postal:

75007

Ville:

Paris

Site web:<http://www.vmfpatrimoine.org/>**E-mail:**directeur@vmfpatrimoine.org

Association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

Animation et sensibilisation

Conseil et coordination

Sauvergarde et restauration

Nom de l'organisation:

Maisons paysannes de France

Adresse:

42, rue du Faubourg Montmartre 8, passage des deux soeurs

Code postal:

75009

Ville:

Paris

Site web:<http://www.maisons-paysannes.org/>**E-mail:**contact@maisons-paysannes.org

Association loi 1901 créée en 1965, reconnue d'utilité publique

Conférence

Débat

Colloque

Forum

Formation aux métiers du patrimoine

Nom de l'organisation:

La Ligue urbaine et rurale

Adresse:

20, rue du Borrégo

Code postal:

75020

Ville:

Paris

Site web:<http://www.ligueurbaineetrurale.fr/>**E-mail:**ligueurbaineetrurale@wanadoo.fr**Nom de l'organisation:**

REMPART

Adresse:

1 rue des guillemites

Code postal:

75004

Ville:

Paris

E-mail:contact@rempart.com

Association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

activités pédagogiques

chantier

fouille

formation aux métiers du patrimoine

publication

Nom de l'organisation:

La Sauvegarde de l'Art Français

Adresse:

22, rue de Douai

Code postal:

75009

Ville:

Paris

Site web:<http://www.sauvegardeartfrancais.fr/accueil.php>**E-mail:**contact@sauvegardeartfrancais.fr

Association

Nom de l'organisation:

PATRIMOINE ENVIRONNEMENT FNASSEM

Adresse:

18, rue du Borrégo,

Code postal:

75020

Ville:

Paris

Site web:www.associations-patrimoine.org**E-mail:**contact@associations-patrimoine.org**Nom de l'organisation:**

Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

Adresse:

39, avenue de la Motte-Picquet

Code postal:

75007

Ville:

Paris

Site web:<http://www.sppef.fr/>**E-mail:**sppef@wanadoo.fr

Association sans but lucratif reconnue d'utilité publique

conférence

débat

colloque

forum

visite commentée

publication

circuit

voyage

Nom de l'organisation:

Comité des Parcs et Jardins de France

Adresse:

168 rue de Grenelle

Code postal:

75007

Ville:

Paris

Site web:<http://www.parcsetjardins.fr/>**Nom de l'organisation:**

La Fondation du patrimoine

Adresse:

23-25, rue Charles Fourier

Code postal:

75013

Ville:

Paris

Site web:<http://www.fondation-patrimoine.org/>**E-mail:**info@fondation-patrimoine.org**Nom de l'organisation:**

Le Club du Vieux Manoir

Adresse:

Secrétariat et centre permanent Ancienne Abbaye du Moncel

Code postal:

60700

Ville:	Pontpoint
Site web:	http://www.clubduvieuxmanoir.fr/
E-mail:	contact@clubduvieuxmanoir.fr

Nom de l'organisation:

Chantiers Histoire et Architecture médiévales

Adresse: 5 - 7, rue Guilleminot**Code postal:** 75014**Ville:** Paris**Site web:** <http://www.cham.asso.fr/fr/>**E-mail:** cham@cham.asso.fr**Nom de l'organisation:**

Réunion des associations de sauvegarde du patrimoine reconnue d'utilité publique - autrement appelé G8 Patrimoine ou du Groupe Patrimoine

Adresse:

Hébergement Agence des Médias Numériques (AMEN) 12-14 rond-point des Champs-Élysées

Code postal: F-75008**Ville:** Paris**Site web:** <http://g8-patrimoine.org/>**E-mail:** contact@G8-Patrimoine.org**▼ 1.4 Commentaire****[Commentary \(click to collaps\)](#)****Approche intégrée**

Les associations françaises sont régies par la [loi du 2 juillet 1901](#). C'est cette loi qui définit le sens spécifique aujourd'hui courant. L'association y est conçue comme "la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leur activité dans un but autre que de partager des bénéfices" (article 1). L'association loi 1901 est un contrat librement conclu entre citoyens. Il existe cinq types d'association : les associations non déclarées, sans capacité juridique ; les associations déclarées, qui possèdent une capacité juridique partielle ; les associations déclarées et agréées par les pouvoirs publics ; les associations reconnues d'utilité publique ; et les associations soumises au droit local de l'Alsace et de la Moselle, défini par une loi de 1908 (inspirée du code civil allemand, puisque ces départements étaient annexés à l'Allemagne à l'époque de l'adoption de la loi française).

▼ 1.5.A Réseaux formels de coopération en matière de patrimoine.

Oui

▼ 1.5.B Membres appartenant à ces réseaux.**▼ 1.5 Commentaire**

▼ 1.6.A Organismes nationaux de formation

Oui

Nom de l'organisation:

Institut national du patrimoine (INP)

Adresse:

Galerie Vivienne

Site web:

<http://www.inp.fr/>

Autre (veuillez spécifier):

Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)

Rôle principal:

Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

Ecole de Chaillot (CEDHEC)

Adresse:

Cité de l'architecture & du patrimoine 1 place du Trocadéro

Code postal:

75116

Ville:

Paris

Site web:

www.citechailot.fr

E-mail:

cedhec@citechailot.fr

Autre (veuillez spécifier):

Département de la CAPA (EPIC)

Rôle principal:

Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

Ecoles nationales d'architecture

Site web:

<http://www.culture.gouv.fr/mcc/Etablissements-du-ministere/etablissements-publics>

Rôle principal:

Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

CNFPT

Site web:

<http://www.cnfpt.fr/site/fr/>

Rôle principal:

Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

Ecole du Louvre

Adresse:

Palais du Louvre

Code postal:

75001

Ville:

Paris

Site web:

<http://www.ecoledulouvre.fr/>

Rôle principal:

Dispensant une formation

Nom de l'organisation:

Baccalauréat professionnel

Site web:

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Formation/Formations/Lycees/Bac-pro-Interventions-sur-le-pat>

Rôle principal:

Dispensant une formation

▼ 1.6 Commentaire

[Commentary \(click to collaps\)](#)

Approche intégrée

L'enseignement supérieur préparant aux métiers des arts et de la culture relève principalement du ministère de la culture et de la communication dans les domaines de l'architecture, des patrimoines, des arts plastiques, du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. D'autres disciplines telles que l'archéologie, les archives, le livre, l'administration et la médiation culturelles, qui constituent des axes majeurs de l'action du ministère, emploient un nombre important de professionnels formés pour l'essentiel par les universités. Enfin, des écoles du secteur privé proposent des formations dans les arts graphiques, l'architecture d'intérieur, les métiers techniques du spectacle et de l'audiovisuel, la presse, les jeux vidéo, le multimédia.

Une brochure présente les grandes lignes de cette offre diversifiée, en vue d'informer le public le plus large, notamment les élèves de l'enseignement secondaire et leurs familles. Elle fournit des informations sur tous les établissements concernés. Toutefois, les domaines où agissent des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de la culture et de la communication sont éclairés d'un jour particulier, notamment sous l'angle de la relation aux métiers, de l'intégration dans le schéma Licence Master Doctorat et, dans ce contexte, du développement de la recherche.

36 000 étudiants et plus de 100 établissements, l'enseignement supérieur Culture contribue à l'attractivité de de la France. En témoigne le nombre important d'étudiants étrangers qui s'inscrivent dans ces écoles. Le mouvement vers l'intégration européenne (schéma Licence-Master-Doctorat) devrait encore accroître ce phénomène. Les coopérations entre écoles au plan international s'en trouvent aussi renforcées, et ce au profit de la circulation des idées et du partage des initiatives, inscrits au cœur même de la création et de son apprentissage.

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/organisation-france>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Connaissance et protection - France

Connaissance et protection - France

Pays: France

Hide all

▼ 2.1 Principaux inventaires

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Inventaire du patrimoine culturel immatériel
Surface (km2): 675 417
Année: 2 011
Nombre total d'éléments / objets inventoriés: 0
Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Ouvert

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Non
A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Non

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il?: Scientifique
Que contiennent les : Dessins

enregistrements?: Cartes + échelle des cartes
Photographies
Texte

Base de données

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Exhaustif
Level of location detail: Adresse
Résultats des fouilles
Données Brutes

Données cadastrales

S'agit-il d'une base de données ?: Oui

▼ 2.1.G Finance

Quel est le type de financement utilisé?: Public

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Accès total

Name and URL: Inventaire du patrimoine culturel immatériel
<http://www.inventaire.culture.gouv.fr/>

Quel est le statut du site web?: A jour

Est-il régulièrement mis à jour ?: Périodiquement

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?: Non

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Inventaire général du patrimoine culturel

Surface (km2): 675 417

Année: 2 013

Nombre total d'éléments / objets inventoriés: 402 500

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Ouvert

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Non

A-t-il des conséquences "procédurales"?: Non

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative?: Consultative

Préciser la valeur: Porter à connaissance de l'Etat

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
Les Services régionaux de l'inventaire

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Exhaustif

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Réclamés

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Pas d'accès

Est-il régulièrement mis à jour?: Not

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?: Non

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Carte archéologique

Surface (km2): 675 417

Année: 2 011

Nombre total d'éléments / objets inventoriés: 0

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: fermé

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi? Oui

A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Oui

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative ?: Obligatoire

Préciser la valeur:
Porter à connaissance de l'Etat et diffusion au public

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:
Conseils régionaux
Direction générale des patrimoines

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il ?: Scientifique
Topographic

Thématique

Que contiennent les enregistrements?: Dessins
Cartes + échelle des cartes
Photographies
Texte

Bibliographies et sources

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Exhaustif

Level of location detail: Adresse
Coordonnées
SIG

Données cadastrales

S'agit-il d'une base de données ?: Oui

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Détails

Dans quels domaines cet inventaire est-il utilisé ?: Accès public
Education du public
Recherche scientifique
Aménagement du territoire

Des publications lui sont-elles associées ?: Oui

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il?: Structurel
Projet

Quel est le type de financement Public

utilisé?:

▼ 2.1.H Internet

Un accès à internet est-il proposé?: Accès total

Name and URL: Carte archéologique
<http://www.inventaire.culture.gouv.fr>

Quel est le statut du site web?: A jour

Percentage of the inventory available on the website (%): 100

Est-il régulièrement mis à jour?: Périodiquement

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:

Hide all

▼ 2.1.A Description de l'inventaire

Nom de l'inventaire: Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques (base Mérimée)

Surface (km2): 675 417

Année: 2 013

Nombre total d'éléments / objets inventoriés: 43 971

Est-ce que l'inventaire est ouvert ou fermé?: Ouvert

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Oui

A-t-il des conséquences "procédurales"?: Oui

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative?: Obligatoire

Préciser la valeur: Restriction du droit de propriété

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:

Direction générale des patrimoines

Les architectes des bâtiments de France (ABF)

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP)

Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine

▼ **2.1.E Contenu**

Administratif

Que contiennent les enregistrements?:

Dessins
Photographies
Texte

Plans

▼ **2.1.F Utilisation et niveau de détail**

Level of detail: Exhaustif

S'agit-il d'une base de données ?: Oui

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Détails

Des publications lui sont-elles associées ?: Non

▼ **2.1.G Finance**

Quel type de financement reçoit-il?: Structurel

Quel est le type de financement utilisé?: Privé
Public

▼ **2.1.H Internet**

Un accès à internet est-il proposé?: Accès total

Name and URL:

Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques (base Mérimée)
<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm>

Quel est le statut du site web?: A jour

Percentage of the inventory available on the website (%):

Est-il régulièrement mis à jour ?: Périodiquement

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:

Hide all

▼ **2.1.A Description de l'inventaire**

Nom de l'inventaire:

Liste des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques (base Palissy)

Surface (km2): 675 417

Année: 2 013

Nombre total d'éléments / objets: 300 000

inventoriés:
Est-ce que l'inventaire est ouvert Ouvert
fermé?:

▼ 2.1.B Périmètre

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

Patrimoine architectural

Patrimoine paysager

▼ 2.1.C Statut juridique

Cet inventaire est-il exigé par la loi?: Oui

A-t-il des conséquences "procédurales" ?: Oui

Si 'Oui', ces conséquences procédurales ont-elles valeur obligatoire ou consultative ?:

Préciser la valeur:

Restriction du droit de propriété, contraintes pour la sortie du territoire

▼ 2.1.D Maintenance

Organisation responsible for the maintenance of this inventory:

Conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA)

Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (MAP)

Préfets de région (DRAC)

▼ 2.1.E Contenu

De quel type d'inventaire s'agit-il ?: Scientifique
Topographic

Que contiennent les enregistrements?: Dessins
Photographies
Texte

▼ 2.1.F Utilisation et niveau de détail

Level of detail: Exhaustif

S'agit-il d'une base de données ?: Oui

Quels types d'informations figurent dans cet inventaire?: Détails

Des publications lui sont-elles associées ?: Non

▼ 2.1.G Finance

Quel type de financement reçoit-il? Structurel

Quel est le type de financement utilisé? Privé
Public

▼ 2.1.H Internet

Name and URL:

Liste des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques (base Palissy)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/index.htm>

Percentage of the inventory available on the website (%):

Est-il régulièrement mis à jour ?: Périodiquement

Les ressources pour le gérer et le mettre à jour sont-elles suffisantes?:

▼ 2.1 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Fondé en 1964 par André Malraux et inscrit dans la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'Inventaire général du patrimoine culturel « recense, étudie et fait connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique » (art.95, I).

Le champ d'investigation ainsi défini est vaste et embrasse, de fait, l'ensemble des biens créés de main d'homme sur la totalité du territoire national : architecture et urbanisme, objets et mobilier, qu'ils soient publics ou privés, sur une période allant du 5e siècle à 30 ans avant la date de l'enquête.

L'Inventaire est une recherche de terrain qui observe, analyse et décrit les œuvres « in situ » en s'appuyant sur les sources d'archives et la bibliographie disponible. Aussi chaque opération d'inventaire procède-t-elle par aire d'étude, fraction du territoire national qui sera explorée systématiquement, soit en s'attachant à toutes les composantes du patrimoine (opération topographique), soit à une seule de ses composantes (opération thématique).

Le choix de l'aire d'étude et de ses limites, celui des partenaires et des procédures à mettre en œuvre pour chaque opération fait l'objet d'un Cahier des clauses scientifiques et techniques, projet scientifique qui fixe les enjeux et les moyens, et permet une bonne utilisation des résultats ainsi que leur évaluation.

L'Inventaire général est une entreprise documentaire qui n'entraîne aucune contrainte juridique ou réglementaire : les résultats des opérations, mis en forme selon des normes qui les rendent comparables, consultables et utilisables par tous, ont vocation à enrichir la connaissance d'un patrimoine commun pour décider ensemble de son avenir.

Une mission partagée entre les Régions et l'État

L'article 95 de la [loi n°2004-809](#) du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et son [décret d'application n°2005-835](#) du 20 juillet 2005, fixent les missions respectives des Régions et de la Collectivité territoriale de Corse d'une part, de l'État de l'autre, en matière d'Inventaire général du patrimoine culturel.

Les Régions et la Collectivité territoriale de Corse sont chargées, sur leur territoire de compétence, de l'Inventaire général dont elles ont la pleine et entière responsabilité scientifique et technique, de la programmation jusqu'à la valorisation. Aussi peuvent-elles confier « aux collectivités territoriales ou groupements de collectivités qui en font la demande la conduite, dans leur ressort, des opérations » (art.95, II).

Les services chargés de l'Inventaire au sein des Régions sont placés sous l'autorité d'un agent d'un cadre d'emploi ou d'un corps « ayant vocation à exercer des missions à caractère scientifique liées au patrimoine culturel » ou titulaire d'un des diplômes mentionnés par le décret n°2005-834 du 20 juillet 2005.

L'État exerce un contrôle scientifique et technique « afin de garantir, sur l'ensemble du territoire, la qualité scientifique et technique des opérations d'inventaire et à en assurer la cohérence, la pérennité, l'interopérabilité et l'accessibilité » (décret n°2005-835, art. 1er). Il définit les normes qui « portent sur les méthodes de conduite des opérations, les vocabulaires, les schémas et formats de données » (ibid., art. 2).

L'État contribue à la diffusion des résultats des opérations auxquels il donne un accès et une visibilité nationale par l'intermédiaire de bases de données en ligne. Il peut, par ailleurs, réaliser des opérations d'inventaire au plan national.

Inventaire du patrimoine culturel immatériel

« Chaque État-partie doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Il doit s'attacher à identifier et définir les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes. Pour assurer l'identification de ce patrimoine en vue de sa sauvegarde, chaque État-partie doit dresser un ou plusieurs inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire. Ces inventaires font l'objet d'une mise à jour régulière. » (art . 11 et 12)

L'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France est tenu et mis à jour par le Ministère de la culture et de la communication (Direction générale des patrimoines). L'inscription sur l'inventaire se fait principalement par le biais d'enquête réalisées avec la participation des communautés détentrices de PCI, en partenariat avec des organismes de recherches et des associations culturelles. L'inscription peut également être demandée directement par les porteurs de traditions. La demande d'inscription est soumise à l'examen du comité du patrimoine culturel immatériel.

L'inscription sur l'inventaire du patrimoine culturel immatériel en France est obligatoire pour présenter un dossier de candidature sur l'une ou l'autre liste du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO. La présence de l'élément soumis pour inscription sur un inventaire national est en effet un des cinq critères requis pour que la candidature soit approuvée par l'UNESCO.

▼ 2.2.A Réglementation juridique pour la création et/ou la maintenance des lieux de stockage de la documentation relative au patrimoine.

No

▼ 2.2.B Conservation groupée des découvertes archéologiques et de la documentation.

Yes

▼ 2.2.C Installations non réglementaires de stockage des découvertes archéologiques.

No

▼ **2.2.D Organisations chargées de stocker la documentation et/ou les découvertes archéologiques.**

Institut national de recherches archéologiques preventives (INRAP)

▼ **2.2.E Centres de recherche et/ou de documentation dédiés au patrimoine ne faisant pas partie des systèmes gouvernementaux ou universitaires.**

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Les Services régionaux de l'inventaire

▼ **2.2 Commentaire**

▼ **2.3 Systèmes de protection**

Hide all

▼ **2.3.A Législations/systèmes de protection concernant le patrimoine.**

Nom de la catégorie / Nom du niveau:

Classement Monuments Historiques / National

Indiquez le nombre d'éléments :

Objets: 13000

Qui correspond à quelles conventions du CoE ?

- Monuments (bâtiments / structures)
- Ensembles architecturaux

▼ **2.3.C Organisation(s) responsable(s) de cette catégorie/ce système de protection**

Direction générale des patrimoines

▼ **2.3.D Type de propriété**

Hide all

▼ **2.3.A Législations/systèmes de protection concernant le patrimoine.**

Nom de la catégorie / Nom du niveau: Inscription Monuments Historiques / National

Indiquez le nombre d'éléments :

Objets: 30000

Qui correspond à quelles conventions du CoE ?

- Monuments (bâtiments / structures)
- Ensembles architecturaux

▼ **2.3.C Organisation(s) responsable(s) de cette catégorie/ce système de protection**

Direction générale des patrimoines
Préfets de région (DRAC)

▼ **2.3.D Type de propriété**

Hide all

▼ **2.3.A Législations/systèmes de protection concernant le patrimoine.**

Nom de la catégorie / Nom du niveau: Classement sites / National

Qui correspond à quelles conventions du CoE ?

- Sites (paysages culturels)
- Convention sur le patrimoine paysager

▼ **2.3.C Organisation(s) responsable(s) de cette catégorie/ce système de protection**

Ministère de l'écologie de l'énergie du développement durable et de la mer

▼ **2.3.D Type de propriété**

Hide all

▼ **2.3.A Législations/systèmes de protection concernant le patrimoine.**

Nom de la catégorie / Nom du niveau: Secteurs sauvegardés / National

Indiquez le nombre d'éléments :

Objets: 100

Qui correspond à quelles conventions du CoE ?

- Ensembles architecturaux

▼ **2.3.C Organisation(s) responsable(s) de cette catégorie/ce système de protection**

Direction générale des patrimoines

▼ **2.3.D Type de propriété**

Hide all

▼ **2.3.A Législations/systèmes de protection concernant le patrimoine.**

Nom de la catégorie / Nom du niveau:

Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - ex ZPPAUP / National

Indiquez le nombre d'éléments :

Objets: 600

Qui correspond à quelles conventions du CoE ?

- Ensembles architecturaux

- Sites (paysages culturels)

▼ **2.3.C Organisation(s) responsable(s) de cette catégorie/ce système de protection**

Direction générale des patrimoines

▼ **2.3.D Type de propriété**

Hide all

▼ **2.3.A Législations/systèmes de protection concernant le patrimoine.**

Nom de la catégorie / Nom du niveau:

Périmètres de protection (abords) des monuments historiques / National

Indiquez le nombre d'éléments :

Objets: 43000

Qui correspond à quelles conventions du CoE ?

- Sites (paysages culturels)

▼ 2.3.C Organisation(s) responsable(s) de cette catégorie/ce système de protection

Direction générale des patrimoines
Les architectes des bâtiments de France (ABF)

▼ 2.3.D Type de propriété

▼ 2.3 Commentaire

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique.

Le statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de la valeur patrimoniale d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

La protection au titre des monuments historiques n'est pas un label mais un dispositif législatif d'utilité publique basé sur des principes d'analyse scientifique. L'intérêt patrimonial d'un bien s'évalue en examinant un ensemble de critères historiques, artistiques, scientifiques et techniques. Les notions de rareté, d'exemplarité et d'intégrité des biens sont prises en compte. À partir de ces critères, les commissions consultatives, telles que les commissions régionales du patrimoine et des sites (CRPS) pour les immeubles et les commissions départementales des objets mobiliers (CDOM) pour les objets forment des avis sur les dossiers de protection. Sont susceptibles d'être protégés les immeubles ou parties d'immeubles (jardins, parcs, vestiges archéologiques et terrains renfermant de tels vestiges) et des objets mobiliers (meubles par nature ou immeubles par destination, comme les orgues). Une évolution sensible du type des biens protégés dans les procédures récentes témoigne de l'intérêt accru pour le patrimoine technique. Le nombre croissant des protections portant sur les navires, machines et usines en est l'illustration. L'augmentation du nombre des demandes de protection portant sur le patrimoine du XXe siècle est significative. Après un siècle et demi d'existence, le service des monuments historiques a protégé par classement ou inscription près de 43 000 immeubles, 300 000 objets mobiliers dont 1 400 orgues. Les procédures et critères de protection aujourd'hui en vigueur visent notamment à compléter, par typologie, le parc des immeubles et objets protégés. Il est également procédé à l'actualisation et l'harmonisation des arrêtés de protections.

La demande de protection peut émaner du propriétaire du bien, de son affectataire ou de toute personne y ayant intérêt (collectivité territoriale, association de défense du patrimoine...). L'initiative de la protection peut aussi être prise par les services de l'État. Le préfet de région pour les immeubles, celui du département pour les objets mobiliers, fait constituer un dossier de recensement et consulte la commission régionale du patrimoine et des sites (CRPS) ou la commission départementale des objets mobiliers (CDOM). Ces instances consultatives sont composées d'experts, de membres d'associations, d'élus et de membres du service des monuments historiques.

La CRPS et la CDOM peuvent émettre un avis défavorable à toute protection de l'immeuble ou de l'objet, un avis favorable à son inscription ou un avis favorable à son classement au titre des monuments historiques. Cet avis est consultatif. Le préfet de région peut refuser la demande de protection, prendre un arrêté d'inscription au titre des monuments historiques ou transmettre le dossier à l'administration centrale en cas de proposition de classement. Le ministre chargé de la culture consulte alors la Commission nationale des monuments

historiques (CNMH), qui propose à son tour une décision de maintien à l'inscription ou une décision de classement au titre des monuments historiques. Dans certains cas exceptionnels, le ministre peut engager la procédure de classement d'office qui est prononcé par décret du Premier ministre après avis du Conseil d'État.

Chaque année, environ 500 immeubles et 3 000 objets mobiliers sont protégés au titre des monuments historiques.

La protection au titre des monuments historiques, telle que prévue par le livre VI du code du patrimoine, reprend, pour l'essentiel, les dispositions de la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et constitue une servitude de droit public. Elle est complétée trente ans plus tard par le périmètre de protection, les « **abords** » autour des monuments historiques et un régime de contrôle des travaux effectués dans ce périmètre. Le périmètre de protection est déterminé par une distance de 500 m de l'édifice protégé. Les travaux sur tout immeuble situé dans ce périmètre, visibles depuis le monument protégé ou en même temps que lui, doivent faire l'objet d'un accord de l'architecte des bâtiments de France préalablement à la délivrance de tout permis de construire, de démolir ou d'aménager, ou à toute décision de non opposition à une déclaration de travaux.

ZPPAUP et AVAP

La loi Grenelle 2 (juillet 2010) implique une évolution obligatoire des outils de gestion du patrimoine que sont les **zones de protection du patrimoine architecturale, urbain et paysager** (ZPPAUP) créées en 1983 par les lois de décentralisation. Cette évolution ne remet pas en cause la gestion partenariale du patrimoine entre l'État (l'ABF notamment) et les collectivités mais les inscrits dans le mouvement de prise en compte du DD et dans les pratiques contemporaines de la démocratie locale (concentration...). Sans bouleverser les principes de préservation du patrimoine urbain et paysager, il s'agit tout de même de redéfinir certains objectifs, de remettre sur le métier les pratiques, de mieux adapter les outils aux préoccupations et projets de développement des collectivités.

Il s'agit, dans des lieux qui ont des qualités culturelles (et non uniquement "patrimoniales") de conserver et protéger mais aussi de mettre en valeur et de partager des objectifs de qualité pour le développement. Une AVAP ne remplace pas un plan local d'urbanisme (PLU, qui gère notamment le "droit des sols") et il est recommandé d'élaborer conjointement une carte communale ou un PLU.

En France, on dénombre environ 600 ZPPAUP en 2010 et autant en cours d'étude.

Secteurs sauvegardés

Un **secteur sauvegardé** est un **outil de protection** et de **mise en valeur du patrimoine** réservé à des centres-villes denses. La création d'un secteur sauvegardé est de la responsabilité de l'État, après accord de la commune et avis de la Commission Nationale des Secteurs Sauvegardés. Après cette création, qui ouvre déjà des droits (fiscalité dite "Malraux") et de devoirs (régime d'autorisation qui soumet tous travaux à l'avis de l'ABF), il faut procéder à un diagnostic très fin (l'analyse architecturale et patrimoniale se fait à l'immeuble, y compris sur les intérieurs) et doter le secteur d'un règlement (texte et plan) précis. C'est le plan de sauvegarde et de mise en valeur (**PSMV**).

L'État est maître d'ouvrage et assure au minimum 50% des études. Environ **120 villes en France** bénéficient de cette mesure. Ces collectivités sont particulièrement confrontées aux enjeux de préservation et d'adaptation du patrimoine urbain (accessibilité, habitabilité, confort, performances énergétiques...) mais aussi à sa mise en valeur et à sa médiation (sensibilisation des propriétaires, des artisans, des publics...)

2.4.A Système juridique contraignant une personne qui fait une découverte fortuite à la signaler aux autorités compétentes.

Competent authorities:

Name of the organisation

Direction générale des patrimoines

2.4 Commentaire

2.5.A Responsabilité juridique spécifique concernant le trafic illicite du

patrimoine.

Yes

▼ **2.5.B Loi spécifique pour le trafic illicite du patrimoine.**

Yes

▼ **2.5.C Unité de police spécialisée contre le commerce illicite des antiquités.**

Yes

▼ **2.5.D Actions de l'Etat pour identifier les éléments suspectés de provenir de fouilles illicites ou de détournements de fouilles officielles effectuées dans d'autres pays signataires de la convention de La Valette.**

2.5.D Actions de l'Etat pour identifier les éléments suspectés de provenir de fouilles illicites ou de détournements de fouilles officielles effectuées dans d'autres pays signataires de la convention de La Valette.

Activity

Border inspections

Import controls

Monitoring sales

▼ **2.5.E Organismes intervenant dans les activités suivantes pour identifier les fouilles archéologiques illicites (y compris l'usage illégal de détecteurs de métaux et autres équipements de chasse au trésor).**

2.5.E Organismes intervenant dans les activités suivantes pour identifier les fouilles archéologiques illicites (y compris l'usage illégal de détecteurs de métaux et autres équipements de chasse au trésor).

2.5.E Activities (click to collaps)**Inspection des sites****Site inspection:****Collecte d'informations**Gouvernement
Mensuel▼ **2.5.F Obligation de l'Etat, pour les musées et institutions apparentées, de respecter des politiques d'acquisition pour veiller à ne pas acheter des éléments du patrimoine archéologique suspectés de provenir de découvertes fortuites, de fouilles illicites ou de détournements de fouilles autorisées.**

No

▼ 2.5 Commentaire

Commentaire

Approche intégrée

La lutte contre le trafic illicite de biens culturels s'est traduite en France par l'implication de différents services administratifs et a notamment fait l'objet de la création d'un service dédié. Il s'agit de l'Office central de lutte contre le trafic des biens culturels (OCBC), structure mixte police-gendarmerie qui dépend de la Direction centrale de la police judiciaire au Ministère de l'Intérieur. Cet office, doté d'une compétence nationale, a été créé dès 1975 sous le nom d'Office central pour la répression des vols d'oeuvres et d'objets d'art (OCVROOA) et représente l'un des seuls services de ce type existant au monde (l'autre exemple comparable est celui de l'Italie). L'O.C.B.C. centralise, analyse, synthétise et redistribue les informations concernant les vols et trafics. L'O.C.B.C. est Bureau Central National d'INTERPOL pour les biens culturels et donc passage obligé avec l'étranger, pour les services territoriaux français. L'OCBC dispose depuis 1995 d'une photothèque d'objets volés, dénommée «TREIMA » (Thesaurus de recherche électronique et d'imagerie en matière artistique), qui a été dotée de nouvelles fonctionnalités en 2005 (telle que la reconnaissance des images par similarité visuelle). Cette base inclut les photographies des biens culturels volés en France, ainsi que certains autres volés à l'étranger quand leur disparition est signalée par le canal d'INTERPOL. Elle met ces images en correspondance avec les informations concernant le vol lui-même.

En ce qui concerne l'organisation administrative, si la question des trafics est traitée par plusieurs départements ministériels (Justice, Affaires étrangères...), le Ministère de la culture et de la communication, partenaire français privilégié de l'UNESCO, est aussi engagé très activement dans ce domaine. En son sein, le suivi de ces problématiques et de l'application de la Convention relève, en lien avec le Service des affaires juridiques et internationales du Secrétariat général, plus particulièrement de la compétence de la Direction générale des patrimoines (département des affaires européennes et internationales et, pour l'expertise sur les aspects opérationnels, notamment sous-direction des collections du Service des musées de France, qui coordonne l'action de l'Etat en matière de circulation des biens culturels). Il faut citer pour terminer la Mission sûreté. Cette mission, qui existe depuis 1990, a été créée sous l'impulsion du directeur chargé des musées de France de l'époque et doit son origine à une prise de conscience intervenue après une série de vols commis dans les musées et notamment celui du musée Marmottan. Désormais intégrée, dans le cadre de la réorganisation du ministère de la culture et de la communication, au sein du département de la maîtrise d'ouvrage, de la sécurité et de la sûreté de la Direction générale des patrimoines, elle bénéficie du concours et de l'expérience de terrain de deux commandants fonctionnels de police, officiers de liaison de l'OCBC, mis à disposition auprès du ministère en qualité de conseillers sûreté.

Les systèmes de lutte contre le vol sont multiples et commencent tous par le fait d'assurer une bonne prévention. Les principales actions en ce sens sont l'inventoriage, le récolement régulier et la documentation des oeuvres, l'alimentation des bases de données, la sécurisation des lieux de conservation et d'exposition. Le marquage des oeuvres ou l'estampillage pour le patrimoine écrit et les archives constituent également des outils de prévention et de traçabilité.

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/connaissance-et-protection-france>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Conservation et gestion - France

Conservation et gestion - France

Pays: France

Hide all

- ▼ **3.1.A Stratégies de protection, de conservation et d'amélioration des sites du patrimoine prévues dans les politiques générales d'aménagement du territoire.**

Yes

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

1. Régions
 2. Départements
 3. communauté urbaine
 4. communauté d'agglomération
 5. communauté de communes
- Etat

- ▼ **3.1.B Réglementations spécifiques pour concilier et articuler les besoins respectifs du patrimoine et de l'aménagement.**

No

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Etat

- ▼ **3.1.C Sites patrimoniaux connus ignorés par les processus d'aménagement du territoire.**

No

- ▼ **3.1.D Comment les catégories répertoriées précédemment sont intégrées à la politique d'aménagement du territoire. Réglementations pour les différentes activités. Personne fournissant des avis en matière de réglementation.**

Classement Monuments Historiques / National

Activity Regulation Who provides/permits regulatory advice?

Démolition	Permit	Préfet de région (DRAC)
------------	--------	-------------------------

Nouvelles constructions	Permit	Préfet de région (DRAC)
-------------------------	--------	-------------------------

Modifications de volume	Permit	Préfet de région (DRAC)
-------------------------	--------	-------------------------

Modifications de l'aspect	Permit	Préfet de région (DRAC)
---------------------------	--------	-------------------------

Inscription Monuments Historiques / National

Activity Regulation Who provides/permits regulatory advice?

Démolition	Permit	Préfet de région (DRAC)
------------	--------	-------------------------

Nouvelles constructions	Permit	Préfet de région (DRAC)
-------------------------	--------	-------------------------

Modifications de volume	Permit	Préfet de région (DRAC)
-------------------------	--------	-------------------------

Modifications de l'aspect	Permit	Préfet de région (DRAC)
---------------------------	--------	-------------------------

Secteurs sauvegardés / National

Activity Regulation Who provides/permits regulatory advice?

Démolition	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
------------	--------	---

Nouvelles constructions	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
-------------------------	--------	---

Modifications de volume	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
-------------------------	--------	---

Modifications de l'aspect	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
---------------------------	--------	---

Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - ex ZPPAUP / National

Activity Regulation Who provides/permits regulatory advice?

Démolition	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
Nouvelles constructions	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
Modifications de volume	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
Modifications de l'aspect	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)

Périmètres de protection (abords) des monuments historiques / National

Activity Regulation Who provides/permits regulatory advice?

Démolition	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
Nouvelles constructions	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
Modifications de volume	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)
Modifications de l'aspect	Permit	Les architectes des bâtiments de France (ABF)

▼ **3.1.E Information sur le nombre des sites (tous les types de patrimoine) détruits ou gravement endommagés (sans l'autorisation des autorités) en raison de projets d'aménagement.**

3.1.E Information sur le nombre des sites (tous les types de patrimoine) détruits ou gravement endommagés (sans l'autorisation des autorités) en raison de projets d'aménagement.

No

Veillez indiquer approximativement le nombre de sites détruits ou gravement endommagés

▼ **3.1.F Informations disponibles quant au nombre de sites détruits ou gravement endommagés du fait des activités mentionnées ci-dessous, non liées au système d'aménagement du territoire (agriculture, érosion naturelle, etc.), mais qui peuvent avoir un impact sur les sites**

patrimoniaux.

3.1.F Informations disponibles quant au nombre de sites détruits ou gravement endommagés du fait des activités mentionnées ci-dessous, non liées au système d'aménagement du territoire (agriculture, érosion naturelle, etc.), mais qui peuvent avoir un impact sur les sites patrimoniaux.

No

Veillez indiquer le nombre approximatif des sites affectés par an et précisez si d'autres activités affectent le patrimoine dans votre cas

3.1 Commentaire

3.2.A Pour chaque catégorie/niveau de patrimoine figurant à la section 2.3, indiquer quelle partie (Etat, propriétaire ou autre) effectue les interventions de conservation et si ce processus est soumis à des permis (ou des avis contraignants) ou à des avis non contraignants. Enfin, qui supervise cette activité ?

Catégorie/niveau: Instance de classement

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Restauration

Catégorie/niveau: Inscription Sites / National

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Restauration

Catégorie/niveau:
Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - ex ZPPAUP / National

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Restauration

Catégorie/niveau:
Périmètres de protection (abords) des monuments historiques / National

Conservation (click to collaps)**Entretien régulier****Restauration**

Catégorie/niveau: Inscription Monuments Historiques / National

Conservation (click to collaps)**Entretien régulier**

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?	Other (please specify)
Owner	Permit	Heritage professional	Préfet de région (DRAC)

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:
Qui paie?: N.A.

Restauration

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	Permit	Heritage professional

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

Catégorie/niveau: Classement Monuments Historiques / National

Conservation (click to collaps)**Entretien régulier**

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?	Other (please specify)
Owner	Permit	Heritage professional	Préfet de région (DRAC)

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

Restauration

Who does conservation?	Regulation	Who oversees this conservation work?
Owner	Permit	Heritage professional

Les pouvoirs publics peuvent-ils effectuer les travaux de conservation de cette catégorie si les propriétaires échouent à le faire ?:

Catégorie/niveau:

Secteurs sauvegardés / National

Conservation (click to collaps)

Entretien régulier

Restauration

- ▼ **3.2.F What criteria are used to establish the priority for publicly funded works to the heritage?**

Approche intégrée

Other criteria:

Patrimoine archéologique

Other criteria:

Patrimoine architectural

Autre (veuillez spécifier):

Patrimoine paysager

Autre (veuillez spécifier):

- ▼ **3.2.G Do permits or licences for archaeological work include specific conditions that include requirements to carry out non- des**

Preventative archaeology

32G Archéologie préventive:

Non-preventative archaeology

32G Archéologie non préventive:

32H options:

3.2.J Des procédures sont-elles prévues pour la conservation et l'entretien du patrimoine archéologique in situ ?:

Commentaire:

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/conservation-et-gestion-france>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Politique financière - France

Politique financière - France

Pays: France

Hide all

4.1.A Nature des financements publics et ou avantages fiscaux disponibles pour les catégories de patrimoine protégé, listés dans la section 2.3.

Catégories de patrimoine protégés: Instance de classement

Catégories de patrimoine protégés: Inscription Sites / National

Catégories de patrimoine protégés: Secteurs sauvegardés / National

Catégories de patrimoine protégés:

Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) - ex ZPPAUP / National

Catégories de patrimoine protégés:

Périmètres de protection (abords) des monuments historiques / National

Catégories de patrimoine protégés: Classement Monuments Historiques / National

Activities funded Type of funding Funding available

Conservation	Optionnel	Partiel
--------------	-----------	---------

Restauration	Optionnel	Partiel
--------------	-----------	---------

Existe-t-il des avantages fiscaux ? TVA, succession ou autre ?:

Catégories de patrimoine protégés: Inscription Monuments Historiques / National

Activities funded Type of funding Funding available

Conservation	Optionnel	Partiel
--------------	-----------	---------

Restauration	Optionnel	Partiel
--------------	-----------	---------

4.1.B Nature de l'aide financière publique fournie pour les activités de recherche archéologique non préventive.

Mandatory Full funding

No	No
----	----

▼ **4.1.C Nature de l'aide financière publique fournie pour les activités archéologiques de prévention/d'aménagement effectuées dans le cadre d'un aménagement public et privé.**

4.1.C

▼ Aménagement public		
Activity	Mandatory	Full funding
Enquêtes archéologiques et évaluation	Mandatory	Full funding

▼ Aménagement privé		
Activity	Mandatory	Full funding
Enquêtes archéologiques et évaluation	Mandatory	Full funding

▼ **4.1.D Public funding organisations responsible for the archaeology described in the table under 4.1.C:**

Fond national pour l'archéologie préventive

▼ **4.1 Commentaire**

▼ **4.2.A Système d'aide directe (soutien budgétaire direct).**

Oui

Funding type	Approach
Ad hoc / project based	Integrated approach

Total (k€):

Year	Budget (k€)
------	-------------

▼ **4.2.B Système de déduction fiscale en faveur du patrimoine.**

Droit de succession

Approach

Coûts de conservation à grande échelle

Déduction fiscale forfaitaire

Approach

Coûts des fouilles

Déduction impôt sur le revenu

Cost type:

Coûts de conservation à grande échelle

▼ **4.2.C Mesures incitatives applicables.**

4.2.C À qui s'adressent les mesures incitatives? Indiquer le total des dépenses:

▼ **4.2 Commentaire**

▼ **4.3.A Patrimoine financé par des organismes privés et/ou des mécènes.**

Oui

La Fondation du patrimoine

La Sauvegarde de l'Art Français

Mécènes

▼ **4.3.B Projets financés conjointement.**

Oui

Sector:

Secteur privé

Secteur public

▼ **4.3 Commentaire**

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/politique-financi%C3%A8re-france>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Accès et interprétation - France

Accès et interprétation - France

Pays: France

Hide all

▼ 5.1.A Specific measures to improve visitor access to heritage sites?

Yes

Si oui, où peut-on trouver des informations concernant l'accès des visiteurs aux sites du patrimoine gérés par le secteur public/ secteur privé ?:

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur public:

Publicly owned/managed sites:

Guides publiés

Sites web

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur privé:

Privately owned/managed sites:

Guides publiés

Sites web

Patrimoine archéologique

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur public:

Publicly owned/managed sites:

Guides publiés

Bases de données accessibles au public

Cartes du patrimoine

Sites web

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur privé:

Patrimoine architectural

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur public:

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur privé:

Patrimoine paysager

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur public:

Pour les sites appartenant/gérés par le secteur privé:

▼ 5.1.B Niveaux de participation aux Journées Européennes du Patrimoine:

5.1.B Participation levels in European

Heritage days:

Année la plus récente **Nombre de sites participants** **Nombre de visiteurs**

2012	16000	12000000
------	-------	----------

▼ 5.1 Commentaire

5.1 Commentaire:

▼ 5.2.A Initiatives en matière de sensibilisation au patrimoine.

Initiative

Rendez-vous aux jardins

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Préscolaire

Scolaire

Enseignement supérieur

Adultes

Initiative

Journées Européennes du Patrimoine

Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Préscolaire
Scolaire
Enseignement supérieur
Adultes

Initiative

Nuit des Musées
Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Préscolaire
Scolaire
Enseignement supérieur
Adultes

Initiative

Adopter un jardin
Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Préscolaire
Enseignement supérieur

Patrimoine paysager

Scolaire

Initiative

Les portes du temps
Ongoing

Groupes cibles

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Préscolaire
Scolaire

▼ **5.2.B ONG œuvrant pour l'éducation des populations au patrimoine**

5.2.B NGOs working in the field of heritage education:

Chantiers Histoire et Architecture médiévales

Le Club du Vieux Manoir
Maisons paysannes de France
REMPART

▼ 5.2 Commentaire

5.2 Commentaire 5.2 Commentaire:

▼ 5.3.A Mesures spécifiques (politiques ou règlements) pour la promotion commerciale du patrimoine dans une perspective de tourisme.

5.3.A Specific measures (policies or regulations) for the commercial promotion of heritage in the context of tourism:

Oui

Name of the administrativ level

1. Régions

2. Départements

3. communauté urbaine

4. communauté d'agglomération

5. communauté de communes

▼ 5.3.B Nombre de visiteurs fréquentant les principaux sites du patrimoine.

5.3.B Combien de visiteurs fréquentent-ils les principaux sites du patrimoine de votre pays/SAU?

Disposez-vous d'informations sur la rentabilité économique du tourisme patrimonial ?:

Année la plus récente

Nombre de visiteurs

Rentabilité économique (par € dépensé)

▼ 5.3 Commentaire

5.3 Commentaire:

Commentary (click to collaps)

Approche intégrée

Statistiques sur une centaine de monuments nationaux... (rapport d'activité du CMN)

▼ 5.3.C Principaux événements périodiques liés au patrimoine:

5.3.C Indiquer les principaux événements périodiques liés au patrimoine::

Nom de l'évènement:

Salon international du patrimoine culturel

Lieu: Paris
Date: En novembre

Détails

Fréquence: Chaque année
Site web (URL): <http://www.patrimoineculturel.com/>

Brève description:

Rendez-vous annuel incontournable réunissant tous les secteurs du patrimoine : restaurateurs et entreprises d'art, prescripteurs et maîtres d'œuvre, collectivités territoriales et institutionnels, associations, écoles, éditeurs, presse... Ce salon devenu international depuis 2008 est le témoin et l'acteur de la sauvegarde du patrimoine, qu'il soit bâti ou non bâti, matériel ou immatériel.

Nom de l'évènement: Entretiens du patrimoine et de l'architecture
Lieu: Paris
Date: En novembre

Détails

Fréquence: Chaque année
Site web (URL): <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Connaissances-...>

Brève description:

Les Entretiens du patrimoine et de l'architecture, placés sous la présidence de l'architecte Nicolas Michelin, ont eu lieu les 9 et 10 novembre 2011 au théâtre de la Cité universitaire internationale, à Paris, sur le thème « Patrimoines et architectures des métropoles durables ».

Nom de l'évènement: Festival de l'histoire de l'art
Lieu: Fontainebleau (77)

Détails

Site web (URL): <http://festivaldelhistoiredelart.com/>

▼ **5.4.A Mesures (politiques ou règlements) prises pour assurer la création systématique de rapports scientifiques préliminaires (notamment des bases de données numériques) avant la diffusion complète des études spécialisées.**

▼ **5.4.B Documents scientifiques de synthèse accessibles dans des bases de données en ligne.**

Veillez indiquer les URLs principales

▼ **5.4.C Documents scientifiques de synthèse réunis dans une seule publication.**

Veillez indiquer comment ces publications sont organisées, si elles le sont selon un mode catégoriel (archéologie, architecture, paysage) ou

combiné (approche intégrée).

- ▼ **5.4.E Knowledge of number of comprehensive specialised studies (i.e. monographs of sites, summaries of topic based research)**

Veillez indiquer le nombre pour l'année la plus récente

- ▼ **5.4.F Revues périodiques «officielles», traitant du patrimoine (publiées par une organisation gouvernementale).**

5.4.F Existe-t-il des revues périodiques «officielles», traitant du patrimoine, (c'est-à-dire publiées par une organisation gouvernementale)? :

Oui

Veillez préciser les publics ciblés**Approach (click to collpas)****Approche intégrée**

Scientifiques
Professionnels du patrimoine
Enseignement

- ▼ **5.4.G Publications «officielles», traitant du patrimoine, (publiées par une organisation gouvernementale), y compris les séries.**

5.4.G Existe-t-il des publications «officielles», traitant du patrimoine, (c'est-à-dire publiées par une organisation gouvernementale), y compris les séries?:

Oui

- ▼ **5.4.H Sites internet répertorient les publications.**

5.4.H Existe-t-il sur internet des sites qui répertorient les publications?:

Obligatoire

- ▼ **5.4.I Principales ONG consacrant régulièrement des publications au patrimoine**

5.4.I Indiquer les principales ONG qui consacrent régulièrement des publications au patrimoine (magazines mensuels, revues trimestrielles, etc.):

La Demeure Historique

La Ligue urbaine et rurale
La Sauvegarde de l'Art Français
Maisons paysannes de France
Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France
Vieilles maisons françaises
Société française d'archéologie
Société préhistorique française

▼ 5.4 Commentaire

5.4 Commentaire:

Année:
2013

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/acc%C3%A8s-et-interpr%C3%A9tation-france>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Numérisation - France

Numérisation - France

Pays: France

Hide all

- ▼ **6.1.A La législation ou la politique en matière de patrimoine prévoit-elle des dispositions spécifiques (politiques ou directives) en matière de numérisation? Indiquer s'il existe différentes politiques.**

Oui

Veillez indiquer les différentes politiques

Approach (click to collaps)

Approche intégrée

Collecte des données au format numérique
Conversion des données au format numérique
Diffusion numérique
Gestion des informations numériques
Politique ou orientation

- ▼ **6.1. Commentaire**

- ▼ **6.2.A Disposez-vous de systèmes d'information et de bases de données (sites intranet, extranet et internet, par exemple) concernant le patrimoine (c'est-à-dire des réseaux informatiques)? Quel est le type de patrimoine concerné?**

Oui

Approach (click to collaps)

Patrimoine archéologique

6.2.A Patrimoine archéologique:

Intranet
Extranet
Internet

Patrimoine architectural

6.2.A Patrimoine architectural:

Internet

Nom du site web ::

Bases de données Architecture et Patrimoine

Atlas des patrimoines**6.2.B Qui sont les partenaires intervenant dans le(s) réseau(x) informatique(s) mentionné(s) ci-dessus?****Approach (click to collaps)****Approche intégrée****6.2.B Approche intégrée:**

Gouvernement
Autorités régionales
Musées

**6.2.C Quels sont les domaines traités par ces systèmes informatiques? 6.2.C
Quels sont les domaines traité par ces systèmes informatiques?****Approach (click to collaps)****Patrimoine archéologique**

Politiques et orientations
Recherche

6.2.D Existe-t-il un système de base de données (de niveau centralisé ou organisationnel) permettant de stocker des informations sur les sujets suivants (colonne de gauche ci-dessous)?**Approach (click to collaps)****6.2.D Approche intégrée****Database topics**

Inventaires

Patrimoine protégé

Données provenant de SIG

6.2.D Patrimoine archéologique**6.2.D Patrimoine architectural****6.2.D Patrimoine paysager**

▼ 6.2 Commentaire

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/num%C3%A9risation-france>



Published on *Le Système Herein* (<http://www.herein-system.eu>)

[Accueil](#) > Législation sur le patrimoine - France

Législation sur le patrimoine - France

Pays: France

Hide all

▼ 7.1.A Conventions du Conseil de l'Europe signées et ratifiées par l'Etat/ESA.

7.1.A Council of Europe conventions which have been signed and ratified by the state:

Convention	Date de signature (dd/mm/yyyy)	Date de ratification (dd/mm/yyyy)
Granada	10/03/1985	03/17/1987
Valetta	01/16/1992	07/10/1995
Florence	10/20/2000	03/17/2006
Faro		

7.1.A Brève description

Granada:

Tous les accords et/ou traités internationaux ratifiés doivent faire l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française. Cette publication a pour objet : - de rendre public le contenu de l'accord ; - d'introduire l'accord dans l'ordre juridique national. Conférer le Code du patrimoine : www.legifrance.gouv.fr/ ou www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20121204

Valetta:

Loi relative à l'archéologie préventive adoptée le 17 janvier 2001. Tous les accords et/ou traités internationaux ratifiés doivent faire l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française. Cette publication a pour objet : - de rendre public le contenu de l'accord ; - d'introduire l'accord dans l'ordre juridique national. Conférer le Code du patrimoine : www.legifrance.gouv.fr/ ou www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20121204

Florence:

Tous les accords et/ou traités internationaux ratifiés doivent faire l'objet d'une publication au Journal officiel de la République française. Cette publication a pour objet : - de rendre public le contenu de l'accord ; - d'introduire l'accord dans l'ordre juridique national. Conférer le Code du patrimoine : www.legifrance.gouv.fr/ ou www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006074236&dateTexte=20121204

▼ 7.1.B Efforts réalisés par votre Etat s'il n'a pas encore ratifié toutes ces conventions.

Brève description

Faro:

Procédure de ratification en cours (2012/2013)

7.1.C Sélection de recommandations du Conseil de l'Europe relatives au

- ▼ **patrimoine culturel qui reflètent ou ont été intégrées dans votre législation/ dans vos politiques (par votre Etat/ESA). Pour plus d'informations sur les textes adoptés, voir l'adresse suivante:**

http://www.coe.int/t/cm/adoptedTexts_FR.asp#P47_2021

7.1.C Recommendations:

Recommendation	Theme	Reflected/incorporated in Legislation	Reflected/incorporated in Policy	Not applic
Rec (1980) 16	Specialised training	Non	Oui	Non
Rec (1981) 13	Declining craft trades	Non	Oui	Non
Rec (1985) 8	Film heritage	Oui	Oui	Non
Rec (1986) 11	Urban open space	Oui	Oui	Non
Rec (1986) 15	Architectural heritage - Craft trades	Non	Non	Non
Rec (1987) 24	Industrial towns	Non	Oui	Non
Rec (1989) 5	Archaeology - town / country planning	Oui	Oui	Non
Rec (1989) 6	Rural architectural heritage	Non	Oui	Non
Rec (1990) 20	Industrial, technical and civil engineering heritage	Non	Oui	Non
Rec (1991) 6	Funding architectural heritage	Oui	Oui	Non
Rec (1991) 13	20th Century architectural heritage	Non	Oui	Non
Rec (1993) 9	Architectural heritage / natural disasters	Non	Oui	Non
Rec (1995) 3	Documentation architectural heritage	Oui	Oui	Non
Rec (1995) 9	Cultural Landscapes	Oui	Oui	Non
Rec (1996) 6	Protection against unlawful acts	Oui	Oui	Non
Rec (1997) 2	Physical deterioration - pollution	Oui	Oui	Non

Rec (1998) 4	Historic complexes, immoveable and moveable property	Non	Oui	Non
Rec (1998) 5	Heritage education	Non	Oui	Non
Rec (2001) 15	History teaching	Oui	Oui	Non
Rec (2003) 1	Tourism as a factor for sustainable development	Non	Oui	Non
Rec (2004) 3	Geological heritage	Non	Non	Non
Rec (2005) 13	University heritage	Non	Non	Non
Rec (2008) 3	Guidelines - implementing the Landscape Convention	Oui	Oui	Non

7.2.A Evolution de la politique du patrimoine à court et à moyen terme. Principales orientations.

7.2.A Onglets verticaux

Approche intégrée

Projet de loi en préparation sur les patrimoines culturels (principaux aspects : espaces protégés, protection du patrimoine mobilier, archéologie préventive).

Source URL: <http://www.herein-system.eu/fr/l%C3%A9gislation-sur-le-patrimoine-france>